

POSTULAT
du groupe PDCB, par les députés Joël Gaillard et Joachim Rausis, concernant
l'élection, un choix traduit par un acte positif (14.09.2012) 1.247

Aujourd'hui lors d'élections où le nombre de candidats à élire est supérieur à un, pour effectuer notre choix entre plusieurs candidats d'une même liste, ouverte ou non, nous devons manifester notre choix en portant un acte sur le ou les noms de personnes que nous ne souhaitons pas ou prioritairement pas élire.

Cet acte ne répond pas fondamentalement de manière appropriée à notre décision première et personnelle d'électeur, qui est d'abord de donner notre soutien à un ou plusieurs candidats.

Pour que notre geste d'électeur soit le reflet de notre choix d'élire quelqu'un et non celui d'une contrainte d'éliminer un autre, je propose simplement que sur tous les bulletins d'élection comportant plusieurs noms, ceux-ci soient précédés d'une case à cocher. Il nous suffira alors de valider d'une croix le suffrage donné nominativement.

Les suffrages nominaux de votes rajoutés à la main et les listes sans entêtes ne sont pas touchés par cette proposition. Ils sont déjà le reflet précis d'un choix personnalisé et validé par l'acte manuscrit posé.

Conclusion:

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de modifier dans ce sens et, si nécessaire, la loi, l'ordonnance et/ou les règlements touchés par ce postulat.

Sion, le 14 septembre 2012
(09h00)

Groupe PDCB, par
Joël Gaillard, député
Joachim Rausis, député